

Gymnase de la Cité-Mercerie Nouvelle salle de gymnastique

ETAT DE VAUD
DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS
DE L'AMENAGEMENT ET DES TRANSPORTS
SERVICE DES BATIMENTS

L'EDUCATION PHYSIQUE AU GYMNASSE DE LA CITE

Au moment où nous inaugurons cette insolite et coûteuse construction, certains seraient en droit de se demander s'il faut vraiment dispenser autant d'éducation physique que cela est le cas dans nos établissements secondaires supérieurs, alors que tant de nos élèves pratiquent régulièrement des sports à un niveau de performances souvent élevé ? Un regard dans le passé nous apprend que la question a dû se poser maintes fois dans l'histoire de notre Gymnase.

Vers 1830, par exemple, un vaste projet de construction fermant la cour de l'Ancienne Académie au sud et à l'est prévoyait en son rez-de-chaussée d'amples dégagements destinés aux exercices physiques des potaches et autres étudiants qui fréquentaient les lieux. Fort heureusement, vous le savez, ce projet d'extension des musées et de la bibliothèque cantonale ne se réalisa point.

En 1901, le nouveau plan d'études du Gymnase scientifique, logé dans le bâtiment principal de la Mercerie, comprenait 2 heures de gymnastique obligatoires et 1 heure de natation hebdomadaire pour chaque classe. Cette discipline venait de remplacer les exercices militaires obligatoires qui avaient prévalu antérieurement. Rien n'était prévu au Gymnase classique.

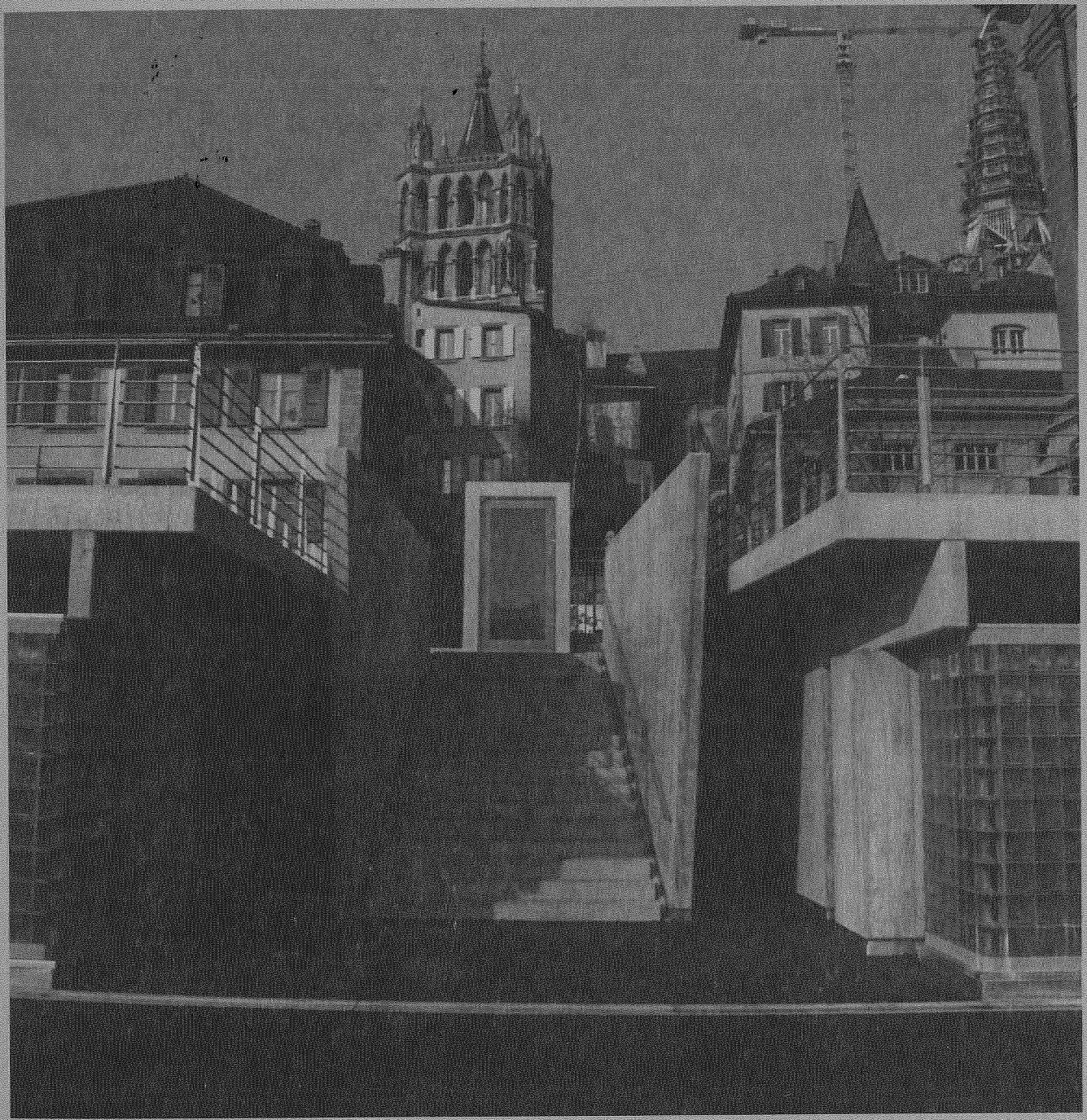
En 1947, alors que votre serviteur était élève, il n'y avait plus aucune heure de sport à l'horaire !

Ce n'est qu'en 1964, lors du départ pour l'Elysée du Collège secondaire de la Mercerie, que le Gymnase de la Cité put disposer pour la première fois d'une propre salle de gymnastique, celle de la rue Pierre Viret. Notre prédécesseur Georges Rapp rappelle dans le livre "Anniversaire" paru en 1987, nous citons, : "... l'obligation dès lors nouvelle de 2 heures hebdomadaires ne fut pas acceptée sans peine, notamment par certaines classes de jeunes filles. A la vérité, deux salles auraient été nécessaires... Au surplus, la prise en location de terrains de sports trop excentriques à Epalinges ou à Ecublens, présentait des désavantages incompatibles avec le train suivi du bachot en deux ans".

Très vite cette salle s'avéra donc insuffisante et c'est alors que commença le grand cirque des déplacements d'élèves : d'abord au Comptoir Suisse, puis dans diverses écoles lausannoises : à Villamont, à la Borde, à Béthusy, à Grand-Vennes, en utilisant les rares créneaux quotidiens qui pouvaient nous être attribués.

Nécessité rend ingénieux, dit-on. A partir de 1975, il fut organisé un système d'éducation physique à option, ce qui permit de recourir à des installations spécialisées, telles la piscine de Mon-Repos, la salle omnisports de Dorigny, le Centre romand d'aviron à Vidy. Ultérieurement, il fallut renoncer à Dorigny, les besoins de l'Université devenant prépondérants : une solution de rechange fut trouvée fort heureusement à l'Ecole Hôtelière du Chalet-à-Gobet. A leur tour, les installations de cette dernière école devinrent inaccessibles et ce fut le repli sur les salles de gymnastique du Gymnase du Bugnon, aimablement mises à notre disposition par M. Dubois, directeur.

L'énumération de ces multiples sites est, en soi, suffisamment éloquente pour démontrer la complexité des problèmes durant ces quelque 30 dernières années.



Mais il conviendrait aussi de parler des transports d'élèves à ces différents sites, donc d'une organisation particulièrement coûteuse puisque s'effectuant sur des itinéraires dont les onéreux transports publics de la région lausannoise sont concessionnaires, donc partenaires obligatoires. D'évoquer aussi le gaspillage de temps durant ces déplacements ... Nous vous laissons le soin d'imaginer les ennuis et les difficultés majeures que nous avons dû surmonter, alors que nous étions témoins de superbes réalisations décentralisées. Engagés dans d'actives recherches, nous avons vu alors s'édifier puis s'écrouler presque tout aussitôt les chimériques projets de salles de sports qui auraient pu se réaliser à Saint-Martin, ex-nouvelle policlinique (avec piscine même !), à Villars-Tiercelin, à Cery (mais oui !), à l'ancienne caserne de la Pontaise ou encore sur les terrains affectés depuis au Tribunal Cantonal. Que de fois, finalement, aurions-nous pu être tentés de nous poser à nouveau la question du début de nos propos "à quoi bon" ..., M. le Conseiller d'Etat Raymond Junod tentant de nous consoler en nous faisant remarquer que location et transports coûteux étaient de toute façon inférieurs à l'amortissement d'une construction ...

Une réalité toutefois s'imposait : avec un engagement auquel je dois rendre hommage, nos cinq maîtres d'éducation physique avaient réussi à obtenir un succès complet dans leur entreprise des sports à option, chaque élève ou presque se trouvant satisfait de pouvoir se perfectionner physiquement dans une activité de son choix.

C'est pendant les travaux de rénovation que l'idée d'insérer une salle de gymnastique entre le bâtiment principal et l'ancienne église a germé. De vérifications géométriques en crédits d'étude, de crédits de construction en fouilles archéologiques, en terrassements puis en construction, la nouvelle salle s'est réalisée exactement dans le délai initialement prévu. La cinquième étape de restructuration du Gymnase de la Cité est dès lors achevée : dorénavant, et pour être mieux conforme à la Loi fédérale, deux tiers de l'éducation physique seront assumés en salle et un tiers de cette activité se poursuivra au-dehors, notamment dans notre superbe équipement au Centre d'aviron de Vidy.

Nous adressons aujourd'hui de très vifs remerciements à Mesdames et Messieurs les Députés qui ont su si bien représenter notre cause au Grand Conseil; également au Département de l'instruction publique et des cultes et à son chef, M. le Conseiller d'Etat Pierre Cevey, pour l'immense effort consenti actuellement et prochainement dans l'équipement de l'enseignement secondaire supérieur en salles de sports.

Nos remerciements vont aussi au Service des bâtiments dont l'appui nous a été particulièrement précieux, au bureau d'architectes Musy et Vallotton qui a su si bien tirer parti des lieux et tenir compte de nos demandes impératives. Enfin, nous exprimons notre sincère reconnaissance au corps enseignant du Gymnase qui a subi avec beaucoup de patience le dérangement inhérent à un chantier particulièrement bruyant dans certaines phases.

Louis Margot *Directeur*

La Mercerie, salle de gymnastique au coeur de la cité, ne serait-elle pas un symbole, celui du sport au centre des activités humaines ?

A considérer la place qu'occupe le sport dans notre société, cette comparaison, un brin osée, n'est pas très éloignée de la réalité vécue par nombre de nos concitoyens.

L'institution scolaire, elle, a toujours réservé une place de choix à l'éducation physique et sportive, en tant que l'une des disciplines par excellence d'apprentissage de la vie.

Persévérance et volonté, respect des règles et acceptation de la défaite, sens de la collaboration et résistance à l'inconfort sont quelques-unes des qualités que développe la pratique assidue d'un sport.

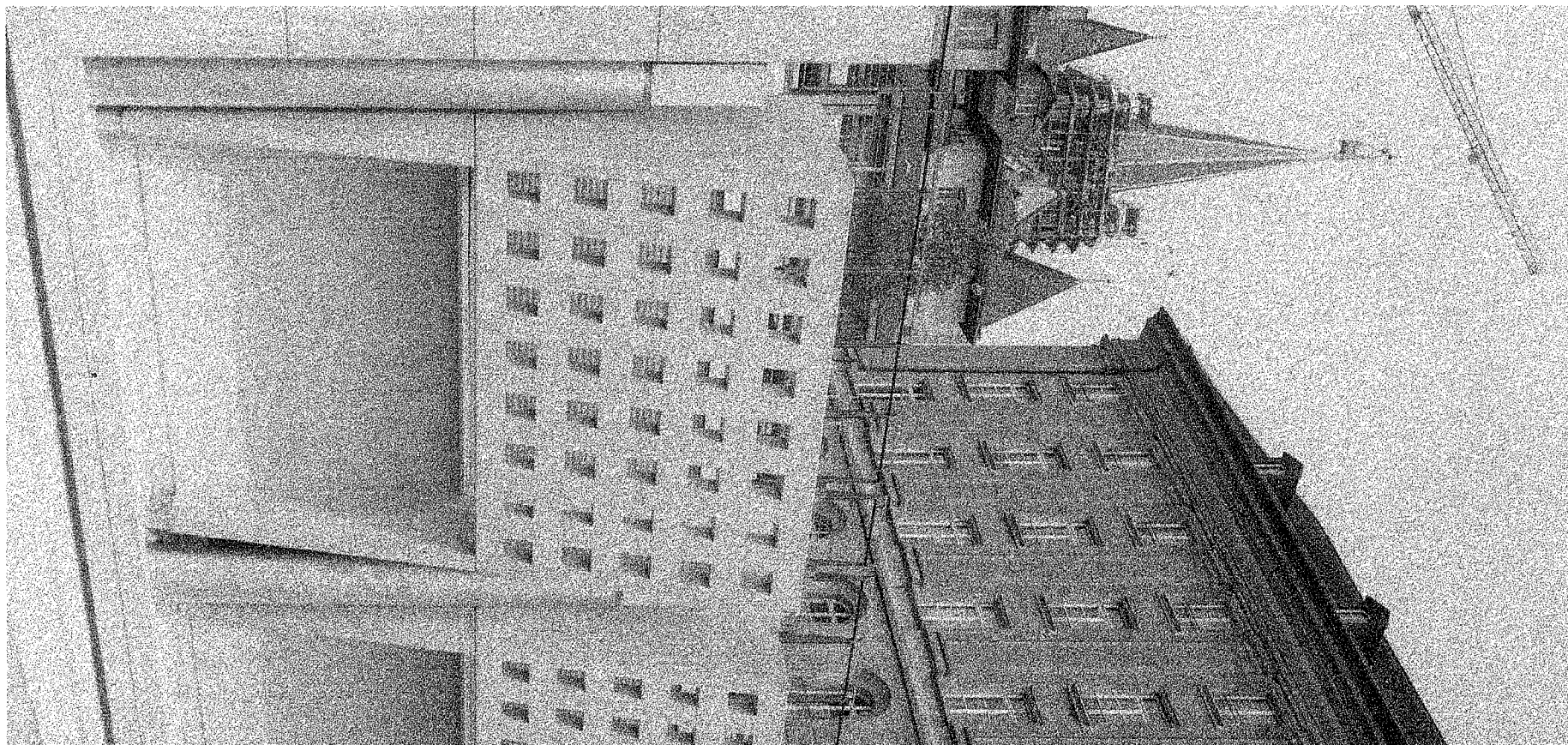
A ces valeurs éducatives, s'ajoutent la dimension de la santé et celle de l'occupation des loisirs, justifiant parfaitement l'attention dont est l'objet cette discipline scolaire, la seule, par ailleurs, à fonder sa démarche sur le corps et le mouvement.

Si le Gymnase de la Cité a dû attendre près de trente ans ce complément à son équipement sportif, c'est précisément en raison de sa localisation urbaine.

Implanter une salle de gymnastique à deux pas de la Cathédrale était un défi tant pour l'autorité qui a consenti un crédit important à cette construction que pour les architectes et les ingénieurs qui ont su trouver des solutions originales aux délicats problèmes qui leur étaient posés. Qu'ils en soient vivement félicités !

Puisse cette nouvelle installation profiter à l'équilibre et à la formation de nombreuses volées de gymnasiens et favoriser en eux l'envie de pratiquer tout au long de leur vie un sport sain.

Pierre Cevey *Conseiller d'Etat*



Gymnase de la Cité-Mercerie Nouvelle salle de gymnastique

ETAT DE VAUD
DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS
DE L'AMENAGEMENT ET DES TRANSPORTS
SERVICE DES BATIMENTS

ORGANISATION

1. Par sa décision du 22 octobre 1986, le Conseil d'Etat accorde un premier crédit d'étude de Fr. 60'000.-- destiné à explorer les possibilités d'implanter une salle de gymnastique entre le bâtiment principal de la Mercerie et l'ancienne église.
2. La première phase s'étant avérée positive, le Conseil d'Etat, par sa décision du 15 juillet 1987, accorde un deuxième crédit d'étude de Fr. 140'000.--.
3. Le Grand Conseil du Canton de Vaud accorde, par son décret du 10 mars 1988, un crédit de Fr. 350'000.-- pour la suite des études et la mise en soumission de projet.
La commission parlementaire est composée de :

M. W. Baumgartner	Mme N. Grin	M. R. Morandi
M. E. Arber	M. D. Mange	M. C. Poget
M. D. Gavillet	M. A. Meylan	M. J.-F. Thonney
4. Le crédit d'ouvrage, de Fr. 5'515'000.--, est accordé par le décret du Grand Conseil du 6 décembre 1989.
La commission parlementaire est composée de :

M. A. Santschy	Mme A.-M. Depoisier	M. M. Margot
M. E. Arber	M. F. Dutoit	M. R. Morandi
M. J.-J. Badan	M. A. Gasser	M. A. Mottier
Mme F. Champoud	M. C.-F. Imfeld	M. A. Streit
5. Organisation du maître de l'ouvrage :
Commission de construction
 - M. A. Antipas, président, architecte-adjoint au Service des bâtiments de l'Etat de Vaud, DTPAT, Lausanne
 - M. L. Margot, directeur du Gymnase de la Cité, DIPC, Lausanne
 - M. M. Genoux, doyen au Gymnase de la Cité, DIPC, LausanneMandataires :

- Architectes	Musy et Vallotton S.A.
Collaborateurs	P. Palluel, architecte
	E. Laurent et D. Caregnato, réalisation
- Ingénieur civil	Hunziker et Marmier S.A.
- Ingénieur électricien	Perrin et Spaeth S.A.
- Ingénieur en chauffage et ventilation	C. Pittet
- Archéologue	Atelier d'archéologie médiévale

Représentant de la Section des monuments historiques et archéologie
 - Archéologue cantonal D. Weidmann
 - Conservateur cantonal E. Teyssere

LES NOUVEAUX TROGLODYTES

D'habitude, lorsqu'on parle d'architecture, on imagine un volume - prisme ou cylindre - dont la silhouette se découpe contre le ciel; un bâtiment avec une entrée, des façades, un toit. Il est exceptionnel que le bâtiment s'inscrive en négatif dans le paysage et se résume à sa plus stricte expression : celle de son entrée.

Pourtant, les exemples d'architecture troglodytique ne manquent pas. Il y en a même qui sont de très grande qualité aussi bien dans le domaine de l'architecture spontanée et modeste que dans celui de l'architecture monumentale. On peut citer, entre autres, les villages souterrains de l'Afrique du nord et les villages creusés dans les falaises volcaniques de Santorin, ainsi que les temples de la région de Petra.

Or, ce bâtiment, qui fut inauguré officiellement le 2 octobre 1992, n'a ni volume apparent, ni façades au sens traditionnel du terme et il s'inscrit parfaitement dans le chapitre de l'architecture troglodytique, tout en apportant une réponse architecturale de qualité aux contraintes très exigeantes du site retenu.

En effet, cet espace vide, entre bâtiment principal et ancienne église, a fini par représenter l'unique possibilité réaliste pour que le Gymnase puisse enfin compléter son équipement sportif. Mais les difficultés à surmonter étaient nombreuses.

Il s'agissait tout d'abord d'un site archéologique bien connu et qu'on soupçonnait riche en vestiges. Il fallait donc prévoir, en accord avec l'archéologue cantonal, une conséquente campagne de fouilles.

Les fouilles archéologiques sont présentées aux gymnasiens. Juin 1990



Il s'agissait également d'un environnement historique qui faisait partie du paysage urbain. Il était hors de question de remplir cet interstice par une construction ou de perturber la vue depuis et vers la cathédrale.

Une autre contrainte résultait des dimensions restreintes de cet espace : il fallait, d'une part, respecter l'aplomb des façades des bâtiments existants - facteur qui a conditionné les dimensions de la salle - et, d'autre part, il fallait pouvoir construire en limite de propriété côté sud, pour avoir la profondeur nécessaire. Ce dernier obstacle fut levé très tôt grâce à la bienveillance de nos voisins du sud avec lesquels nous avons signé une convention qui, entre autres, admettait la création de vues directes à la condition que les dimensions de celles-ci soient limitées.

Enfin, il y avait la difficulté de la falaise dont il convenait de conserver le caractère massif et minéral. Et c'est là où le travail des architectes prenait tout son sens car il fallait concilier toutes les exigences et apporter une réponse architecturale satisfaisante et cohérente.

Avant que les entreprises ne puissent oeuvrer librement, il a fallu livrer le site aux archéologues. L'Atelier d'archéologie médiévale a tout d'abord pris possession des lieux et, pendant presque six mois, à coups de pinceaux et de cuillères, et à l'aide de personnel auxiliaire, a mis au jour les vestiges de l'ancien quartier de la Roche de Saint-Etienne, démolé en 1876. Et il était émouvant de voir apparaître, au fur et à mesure de l'avancement des fouilles, les restes des dépendances de l'ancien hôpital, des abattoirs de la ville et de maisons privées, des ruelles, des courettes et des escaliers en pierres usées et polies par une intense utilisation.

Les fouilles ont également mis au jour le cimetière lié à l'ancienne église Saint-Etienne. La quantité et l'état de conservation des squelettes exhumés attirèrent l'attention de plus d'un passant.

Avant que tous ces vestiges ne disparaissent, ils furent soigneusement documentés et répertoriés. Les squelettes découverts ont été envoyés à un institut spécialisé pour des analyses détaillées permettant de compléter nos connaissances sur les populations du Moyen Âge.

Alors que ce n'était pas prévu, une phase pour le moins inhabituelle est venue s'intercaler entre la fin des fouilles archéologiques et le début de la construction, à proprement parler. En effet, pendant quelques mois, le chantier fut transformé en carrière de molasse renouant ainsi avec d'antiques pratiques, en pleine ville et en plein XXème siècle.

Plusieurs dizaines de m3 de molasse furent ainsi extraites et stockées pour utilisation ultérieure, notamment pour les travaux de réfection de la Cathédrale et du Château de Prangins. En fait, la première pierre de la réfection de la tour lanterne est taillée dans un des blocs de la Mercerie.

Tous ces préalables ont pu être maîtrisés dans le cadre de la planification initiale et la nouvelle salle était prête pour la rentrée scolaire de 1992, comme prévu.

Il appartient maintenant aux utilisateurs de juger le résultat de cette démarche et d'en apprécier les qualités tant fonctionnelles qu'esthétiques.

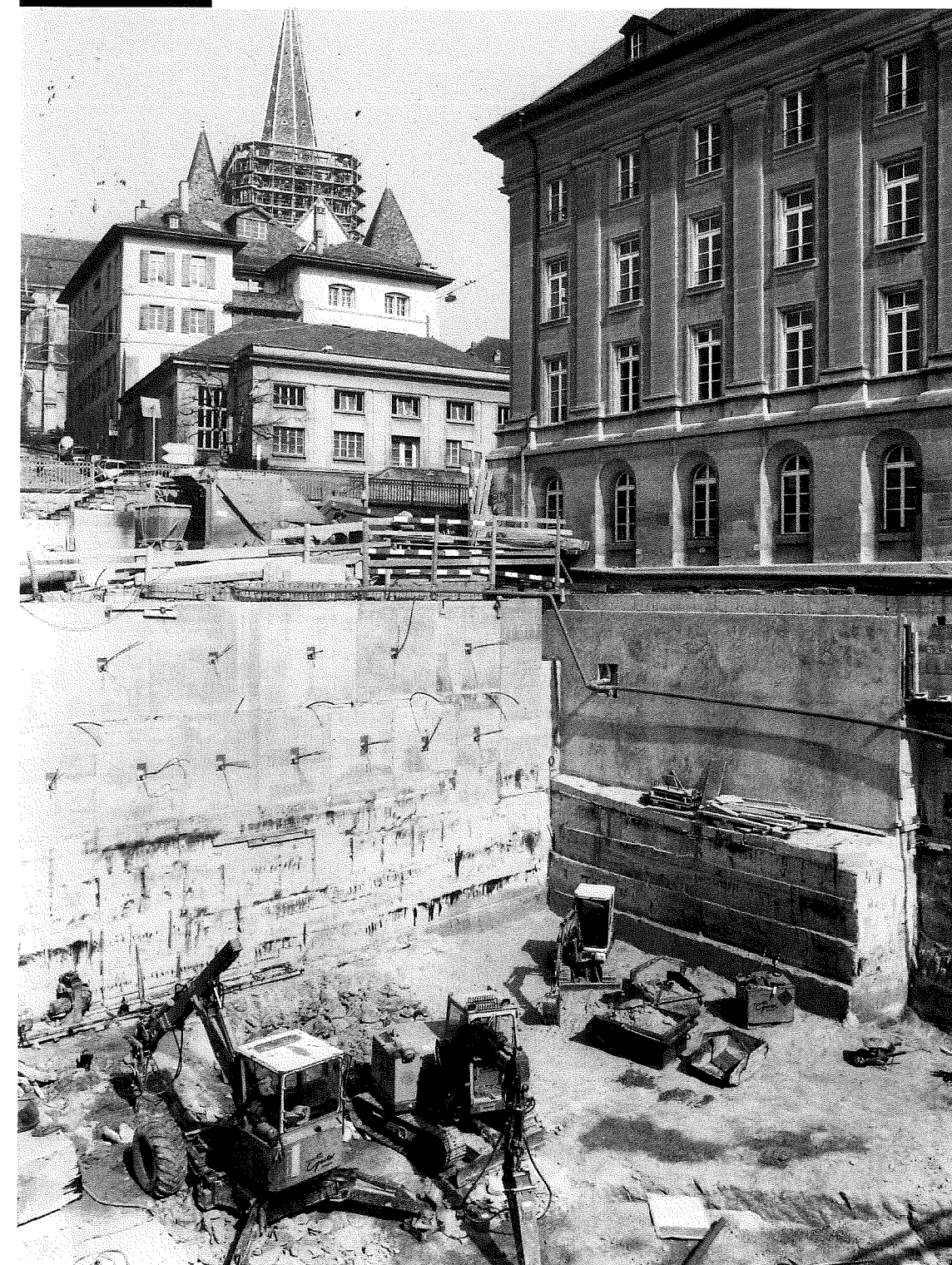
Ainsi prend fin une longue série d'interventions qui auront permis, en l'espace de treize ans, de réorganiser entièrement le Gymnase de la Cité, d'en rénover les bâtiments et de le doter d'un équipement sportif qui réponde aux deux tiers de ses besoins en matière d'éducation physique.

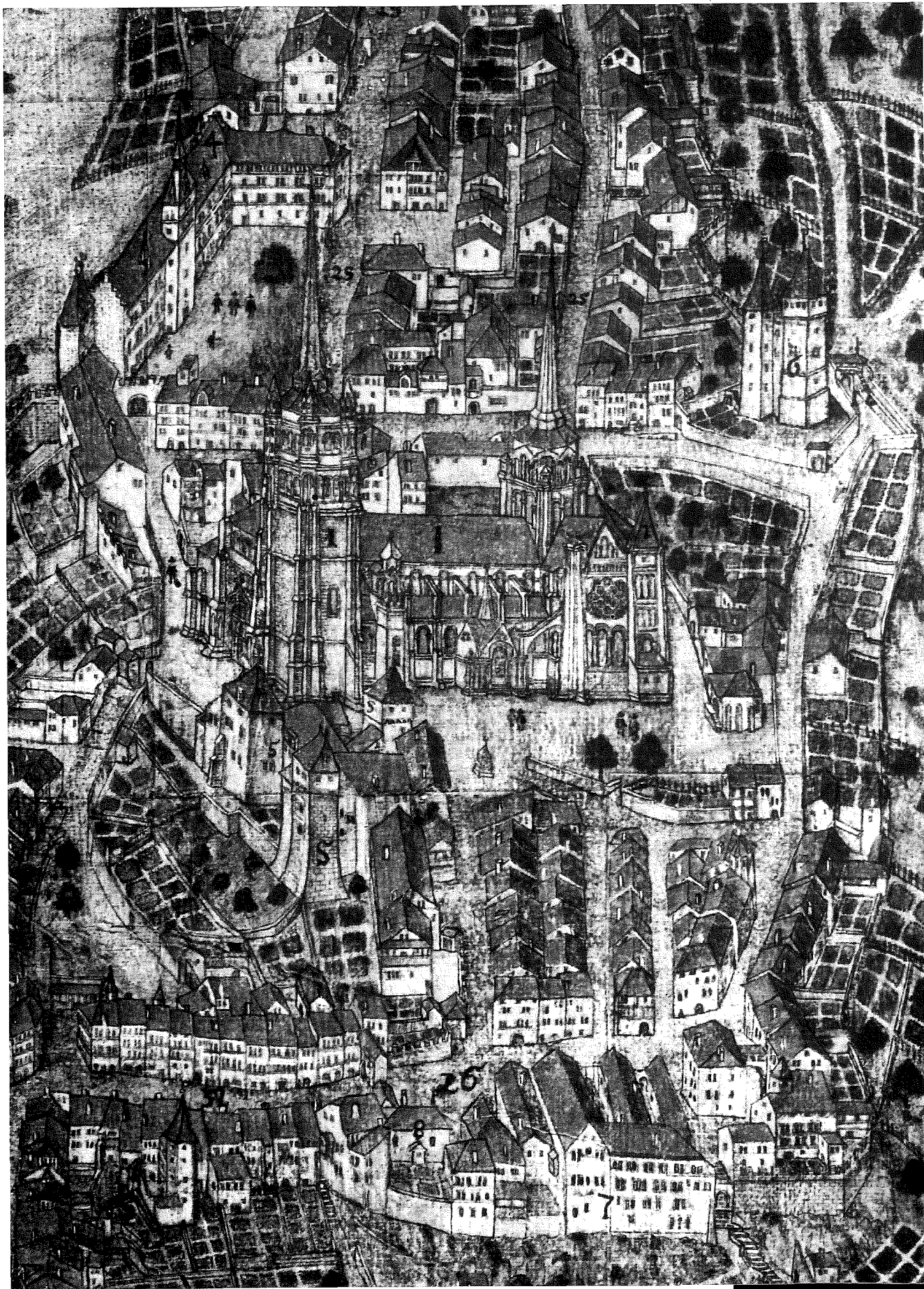
Alexandre Antipas *Président de la Commission de construction.*

La carrière de molasse est ouverte après les fouilles archéologiques. La molasse extraite servira, entre autres, à la réfection de la tour lanterne.



Le grand trou est enfin prêt en avril 1991





*Le plan Buttet (1638)
représente le site de la future
salle de gymnastique entre
l'ancien hôpital (no.7) et
l'église Saint-Etienne (no.8).*

LES INVESTIGATIONS ARCHEOLOGIQUES

Juché sur une falaise de molasse et implanté dans les mornes terrasses d'un ancien préau de collège, le projet de la nouvelle salle de gymnastique ne semblait pas au premier abord impliquer des découvertes archéologiques particulières. Il s'agit pourtant d'un site dont l'histoire remonte aux premiers âges de l'urbanisme lausannois. Cet emplacement occupe une position intermédiaire entre les deux monuments historiques où loge le Gymnase actuel : le "nouvel hôpital" construit entre 1766 et 1771 par R. de Crousaz, architecte, à la place de l'ancien hôpital médiéval de Notre-Dame, et l'église de la Mercerie (1808-1811).

Ce dernier bâtiment abrite dans son sous-sol les restes de l'ancienne église Saint-Etienne. Les fouilles du début de ce siècle y ont mis au jour le plus ancien sanctuaire chrétien conservé à Lausanne, église funéraire érigée au VI-VII^{ème} siècle aux abords de la Cité. La probabilité de trouvailles archéologiques dans un tel voisinage était donc très élevée. Un mandat a été délivré à l'Atelier d'archéologie médiévale à Moudon pour explorer le site avant destruction.

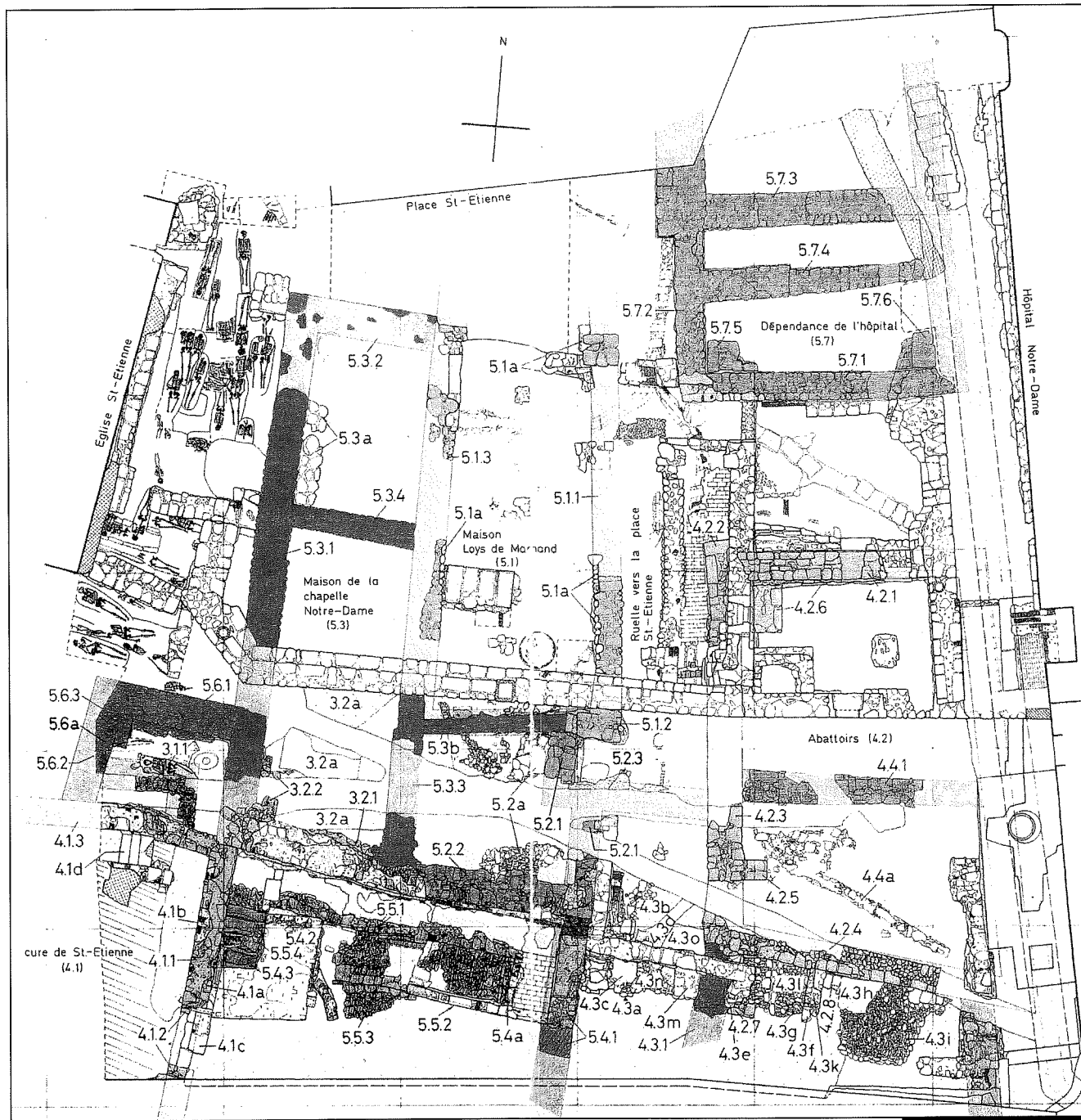
Les investigations effectuées en 1990 au chevet de cette très vieille église ont localisé toute une série de tombes qui attestent le fonctionnement d'un cimetière jusqu'à la Réforme. Dans le reste du chantier, les archéologues ont trouvé quelques indices confirmant l'occupation du site avant l'an mil.

Mais les restes les plus impressionnants ont été ceux d'une série de constructions appartenant à l'ancien quartier médiéval de la Cité qui s'élevait "sur la Roche de Saint-Etienne". Il était traversé par la "Colice", l'égout principal qui récoltait les eaux de la Cité.

Les fonds de plusieurs caves, des murs de soutènement, des ruelles et cours pavées, des canalisations, une rampe d'escalier sont apparus, conservés parfois à quelques centimètres seulement sous le sol de l'ancien préau. Ces vestiges, objets de maintes transformations, appartenaient aux bâtiments que l'on voit sur le plan Buttet (1638). Il s'agit notamment des dépendances du Grand Hôpital, des anciens abattoirs de la Cité, d'un bâtiment ayant appartenu au XVIII^{ème} siècle à la famille Loys de Marnand, d'une maison liée à la Chapelle de Notre-Dame de Pitié (dans l'église Saint-Etienne voisine) et des restes de l'ancienne cure de Saint-Etienne. Ces bâtiments et ceux qui leur ont succédé ont été démolis en 1876 pour faire place au préau du collège.

Ces vestiges de l'histoire lausannoise ont été détruits par la construction de la salle de gymnastique, mais ils ont été au préalable dûment documentés et analysés. Une grande quantité d'objets a été extraite lors des fouilles : vaisselle, céramique de poêles en faïence, tuiles et briques, planelles, objets de la vie quotidienne des lausannois, du Moyen-Age au XIX^{ème} siècle.

Denis Weidmann Archéologue cantonal



Le relevé archéologique atteste de la densité des vestiges rencontré (dessin AAM)



Vestiges de l'ancien cimetière, à l'ouest du site.

Les substructures conservées à l'ouest de la terrasse: annexe sud (5.4 / 5.5 / 6.1) des maisons "Loys de Marmand" (bâtiment 5.1 / 5.2 / 6.1) et "de la chapelle Notre-Dame (bâtiment 5.3), au sud-ouest.





INTERVENTION ARCHITECTURALE

Le problème posé

Il était demandé :

- de construire une salle de gymnastique dans un contexte de bâtiments historiques, en utilisant un espace vide;
- de préserver l'échappée visuelle Cathédrale-Ville;
- de prendre en compte les caractéristiques du site, c'est-à-dire :
 - la muraille de ville et la falaise, surplombant la vallée du Flon
 - les escaliers des Grandes et Petites Roches, reliant le site proprement dit de la vallée
 - la pente
 - les terrasses;
- enfin, de tenir compte des proches voisins, les habitants de la rue Centrale, en leur évitant des nuisances visuelles.

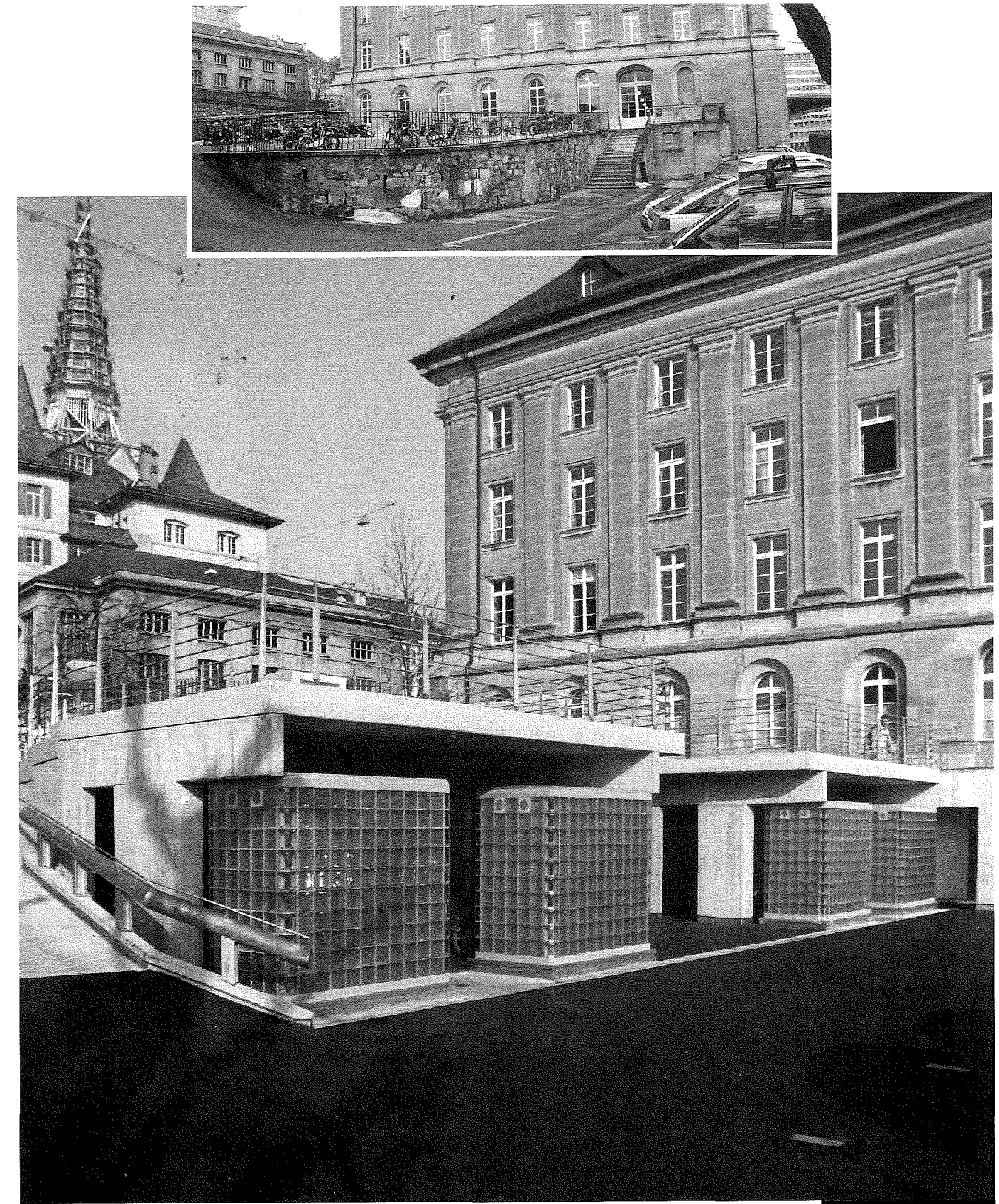
La réponse urbanistique

- Les architectes ont, à priori, exclu une construction remplissant le vide à disposition.
- Il en résulte donc un bâtiment inscrit en négatif dans le tissu urbain et qui s'inspire très directement de l'architecture troglodytique.
- Préservation de la relation visuelle Cathédrale-Ville, avec, en avant-plan, une esplanade urbaine liée à la rue de la Mercerie.
- Recherche d'une expression de façade massive en béton, conservant l'aspect minéral de la falaise.

Le traitement architectural

- L'escalier constitue l'élément central du projet; son expression rappelle ceux des Grandes et Petites Roches.
- L'éclairage naturel :
 - au sud, par claustras en béton en fentes de lumière; ce dispositif préserve l'intimité des voisins
 - à l'arrière de la salle, 4 lanterneaux en pavés de verre
 - et enfin, un puits de lumière inscrit dans la géométrie de l'escalier.
- L'éclairage extérieur :
 - de nuit, les 4 lanterneaux, équipés de projecteurs, se muent en grands luminaires de pavés de verre.
- Le traitement intérieur :
 - du béton brut de décoffrage, massif
 - des couleurs très claires, des matériaux réfléchissants en vue d'accroître l'effet de luminosité
 - la couleur bleue transparente du sol évoque la présence d'une nappe d'eau au sein d'une caverne.

Musy et Vallotton Architectes



La cour du collège avant et après les travaux

CUBES ET MATRICES

CUBE SIA - selon normes 116 **6675.00 m3**

Surfaces utiles	75%	545.30	m2
Circulations	14%	105.50	m2
Services	11%	78.80	m2

Surface totale nette des planchers	729.60	m2
Garages à vélos	148.00	m2

Total des surfaces 877.60 m2

MATRICE DES COUTS

Coût CFC 2 / m3 SIA	Fr	497.70 / m3
Coût CFC 2 / m2 brut	Fr	3828.05 / m2
Coût total / m3 SIA (sans exploitation molasse)	Fr	985.70 / m3
Coût total / m2 brut (sans exploitation molasse)	Fr	7497.20 / m2
Indice moyen: octobre 1991 i = 175.3 (Indice de Zurich, base octobre 1977 = 100)		

CHRONOLOGIE DES TRAVAUX

Début des études	1987
Mise à l'enquête	Eté 1988
Session du Grand Conseil	Automne 1989
Fouilles archéologiques, travaux préparatoires, génie civil	Avril à décembre 1990
Construction	1991-1992
Mise en service	Août 1992



ORGANISATION

CFC 1 TRAVAUX PREPARATOIRES			2'518'692.75	34.97 %
101	Relevés-canalisation		17'993.95	
105	Investigations archéologiques		156'829.40	
106	Salaires fouilleurs		28'600.20	
114	Déplacements de terre		807'062.00	
115	Aides archéologiques		89'658.80	
121	Protection ouvrage existant			
132	Accès, places			
135	Installations provisoires		7'370.00	
144	Chauffage-ventilation		36'913.80	
152	Créd. compl. canalisations		15'484.00	
154	Chauffage-ventilation		20'189.30	
172	Enceintes de fouille		466'748.00	
174	Ancrages		204'766.00	
175	Étanchéité ouvrages enterrés		124'269.00	
191	Honoraires architecte		228'665.15	
192	Honoraires ingénieur civil		218'784.00	
194	Honoraires ingénieur C.V.		4'175.00	
196	Honoraires géomètre		26'849.00	
196.1	Honoraires géologue, géotechnicien		14'634.50	
196.7	Honoraires archéologue		49'700.65	
CFC 2 BATIMENT			3'359'517.60	46.64 %
211,0	Installations de chantier		94'560.00	2.8 %
211.3	Fouilles en rigole		37'582.00	1.1 %
211.5	Béton et béton armé		1'028'827.00	30.6 %
211.6	Maçonnerie		231'716.00	6.9 %
216,0	Pierre naturelle		12'665.00	0.4 %
221.3	Fenêtres et portes acier		112'700.00	3.4 %
221.8	Éléments spéc. d'éclairage nat. ext.		50'450.00	1.5 %
222	Ferblanterie		39'767.10	1.2 %
223	Protection contre la foudre		6'380.00	0.2 %
224.1	Étanchéités souples		145'958.40	4.3 %
228.2	Stores à lamelles		5'390.00	0.2 %
233	Lustrerie		24'892.35	0.7 %
239	Installation électrique		127'860.85	3.8 %
243	Distribution de chaleur		142'399.80	4.2 %
244	Installation de ventilation		163'214.05	4.9 %
251	Installation sanitaire		163'920.00	4.9 %
270	Echafaudages intérieurs		6'010.00	0.2 %
272.1	Éléments métal. préconfectionnés		119'750.50	3.6 %
272.2	Dépigeonnage		5'300.00	0.2 %
273,0	Portes et vitrages intérieurs bois		79'807.00	2.4 %
273.3	Menuiserie courante			
274	Vitrages intérieurs spéciaux			
275	Systèmes de verrouillage		4'113.00	0.1 %

281,0	Chapes		44'029.40	1.3 %
281.1	Sols sans joints		72'736.00	2.2 %
282.4	Revêtements de parois céramique		21'755.40	0.6 %
283.4	Plafonds suspendus		17'660.00	0.5 %
285.1	Peinture intérieure		31'535.00	0.9 %
287	Nettoyage du bâtiment		6'480.00	0.2 %
291	Honoraires architecte		312'587.20	9.3 %
292	Honoraires ingénieur civil		134'721.00	4.0 %
293	Honoraires ingénieur électricien		38'144.55	1.1 %
294	Honoraire ingénieur C.V.		73'446.00	2.2 %
296,0	Honoraires géomètre		3'160.00	0.1 %
CFC 3 EQUIPEMENT D'EXPLOITATION			836.20	0.01 %
389	Signalisation		836.20	
CFC 4 AMENAGEMENTS EXTERIEURS			307'634.90	4.2%
411.5	Béton et béton armé		55'610.00	
411.6	Maçonnerie		111'085.80	
421	Jardinage		6'334.60	
422,0	Serrurerie		87'598.85	
422.1	Peinture		4'810.00	
425	Revêtements de sols			
456	Travaux accessoires		350.00	
491	Honoraires architecte		35'350.65	
492	Honoraires ingénieur civil		6'495.00	
CFC 5 FRAIS SECONDAIRES			206'783.00	2.8%
511	Autorisations-taxes			
512	Taxes		58'413.15	
521,0	Echantillons		231.80	
521.1	Essais matériaux		205.00	
522	Maquettes			
524	Reproduction de documents		51'006.35	
526	Rapport final		28'500.00	
531	Assurances travaux		23'749.30	
562	Autorisation utilisation domaine public		4'752.00	
563	Location places parc remplacement		815.00	
564	Expertise		20'700.00	
566	Bouquet-inauguration		5'665.40	
568	Panneaux de chantier		12'745.00	
CFC 6 EXPLOITATION MOLASSE			623'714.10	8.6%
614	Plus-value extraction molasse		201'083.00	
615	Exploitation grès molassique		422'631.10	
CFC 9 AMEUBLEMENT-DECORATION			186'062.00	2.58 %
901	Mobilier courant		109'598.00	
906	Vestiaires, etc.		20'280.00	
981	Animation artistique		40'000.00	
991	Honoraires architecte		16'184.00	
996.4	Honoraires acousticien		4'211.00	
TOTAL DES TRAVAUX			7'203'240.55	100.0 %



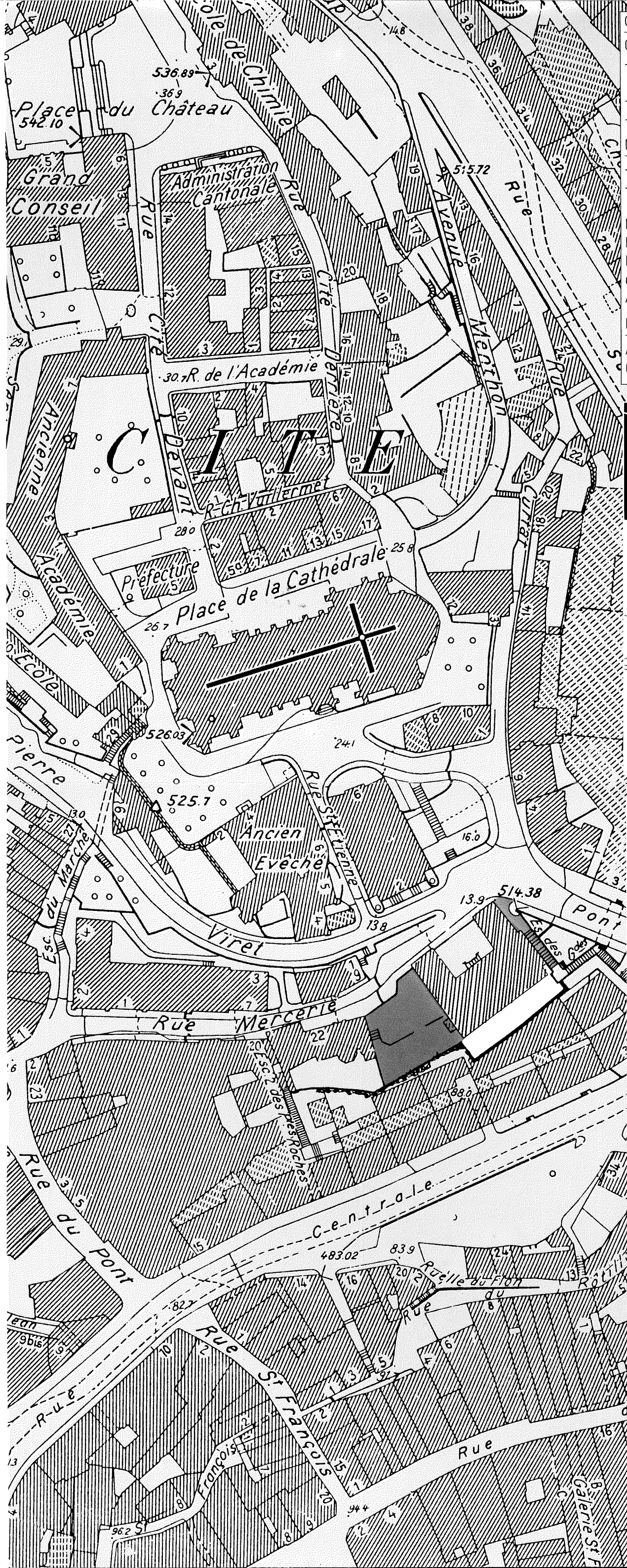
LES ENTREPRISES

ATELIER D'ARCHEOLOGIE MIEVEALE	Investig. archéologique	Moudon
OYEX-CHESEX	Travaux préparatoires	Lausanne
LCHAT	Pierre naturelle	Lausanne
ADANI S.A.	Fenêtres et portes extérieures	Crissier
GABELLA VERRES S.A.	Pavés de verre	Eclépens
HUGON S.A.	Ferblanterie	Le Mont
PERUSSET S.A.	Protection contre la foudre	Renens
DENTAN G. S.A.	Etanchéités souples	Lausanne
SCHENKER STORES	Stores à lamelles	Le Mont
NEONLUMIERE	Fourniture lustrerie	Lausanne
DELESSERT	Electricité	Lausanne
MONOD	Chauffage	Prilly
VUICHARD	Ventilation	Pully
FLEURY	Sanitaire	Lausanne
LAUENER	Echafaudages intérieurs	Dailens
METALTECH	Serrurerie	Saint-Prex
PRO HYGIENE	Dépigeonnage	Vernier
SICKEL	Menuiserie intérieure	Lausanne
MARTIN CLES	Système de verrouillage	Lausanne
BALZAN & IMMER	Chapes	Lausanne
AMARIT	Sols sans joints	La Conversion
ROD	Revêt. parois céramique	Lausanne
LAMBDA	Plafonds en bois	Lausanne
GUARISCHETTI	Peinture intérieure	Le Mont
FIRMATHEC	Nettoyage bâtiment	Lausanne
GRAPHICO S.A.	Signalisation	Pully
MATHIS	Jardinage	Chavannes
OYEX-CHESEX	Exploitation molasse	Lausanne
LCHAT	Exploitation molasse	Lausanne
ALDER & EISENHUT	Mobilier spécialisé	Kusnacht
EGGER	Mobilier spécialisé	La Neuveville
KARLEN	Vestiaires	Villars-Ste-Croix

Gymnase de la Cité-Mercerie Nouvelle salle de gymnastique

ETAT DE VAUD
DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS
DE L'AMENAGEMENT ET DES TRANSPORTS
SERVICE DES BATIMENTS





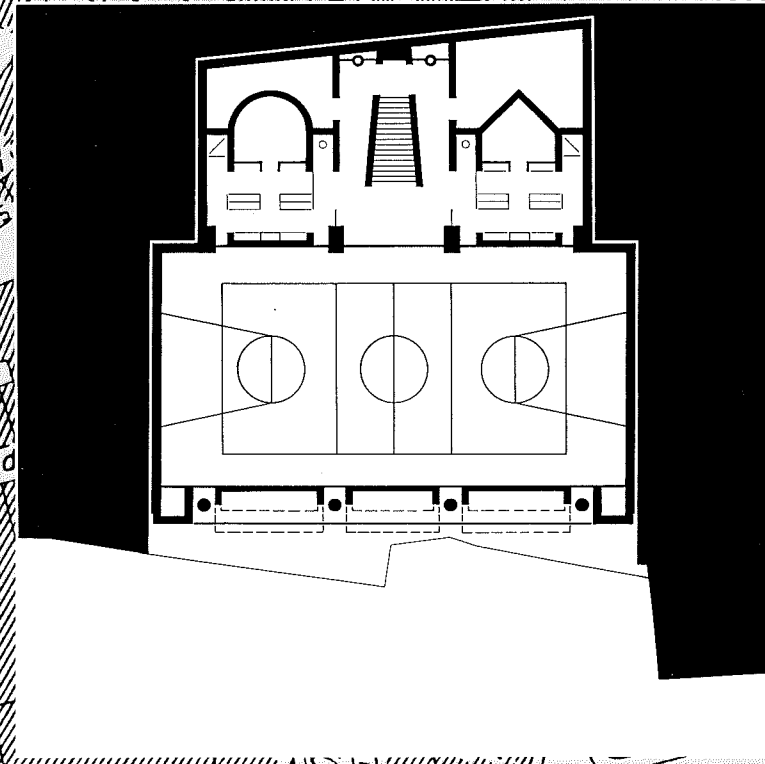
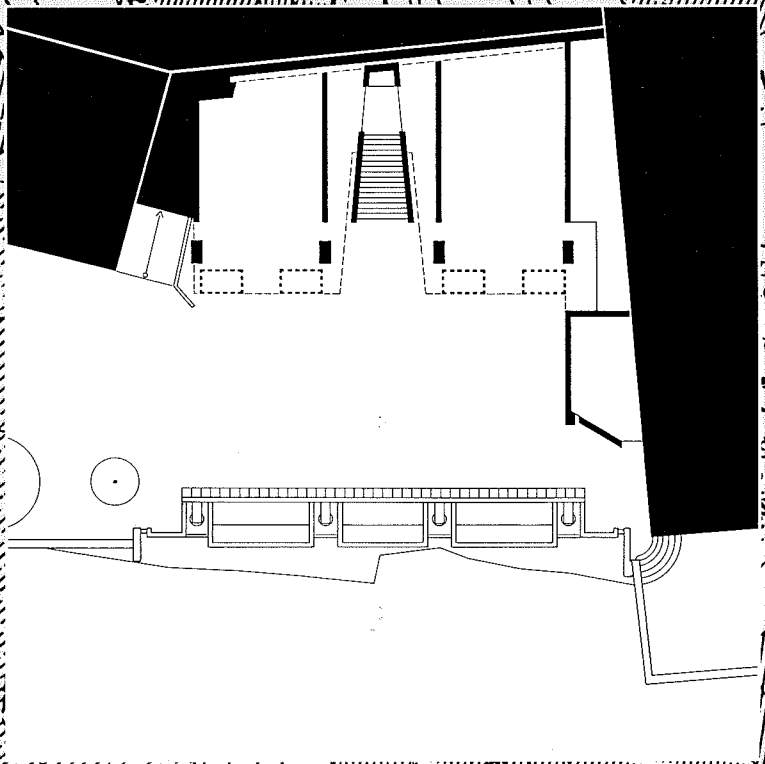
Organisation du maître de l'ouvrage:

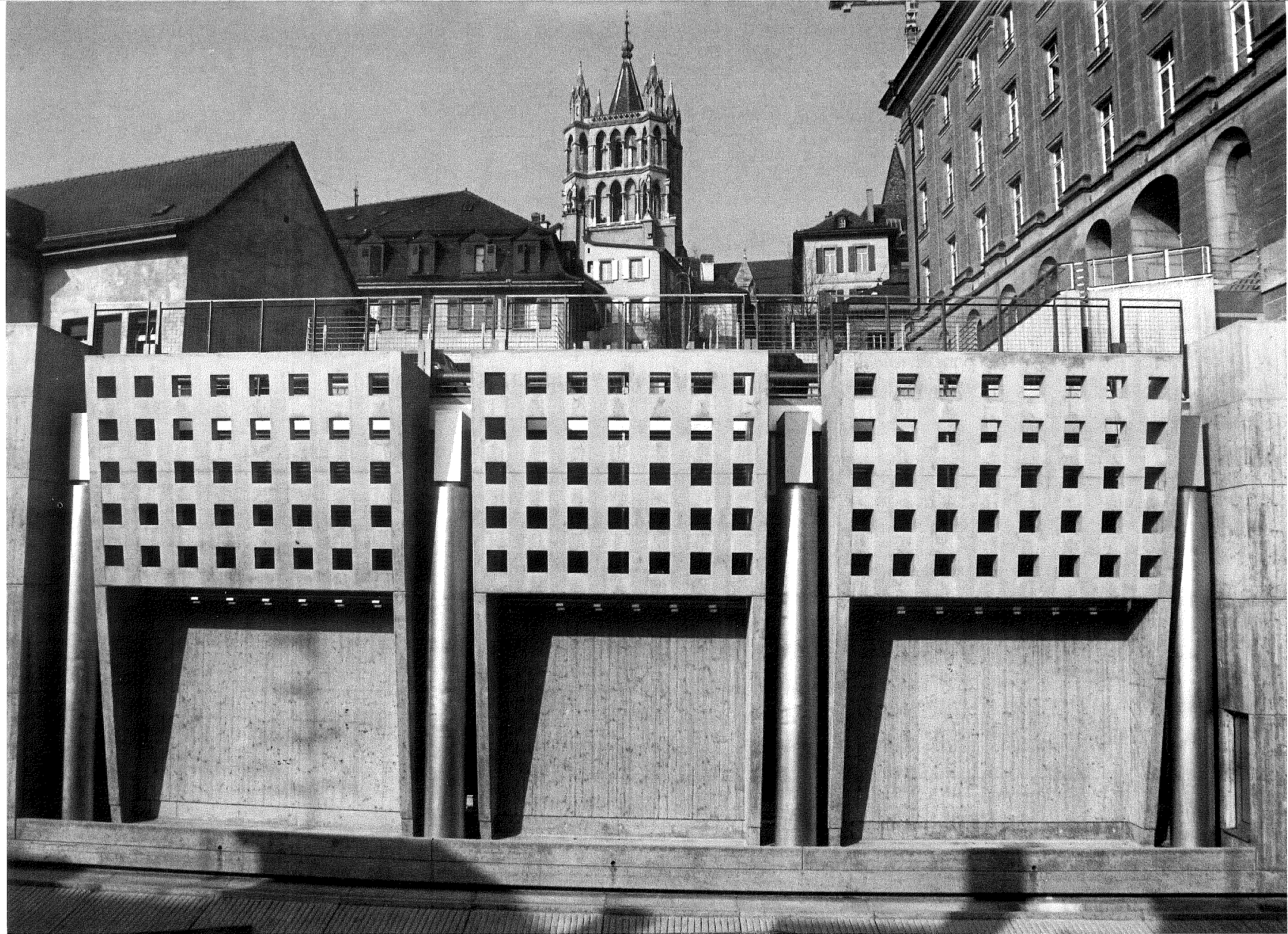
Commission de construction

- M. A. ANTIPAS, président, architecte - adjoint
au Service des bâtiments de l'Etat de Vaud, DTPAT, Lausanne
- M. L. MARGOT, directeur du Gymnase de la Cité, DIPC, Lausanne
- M. M. GENOUX, doyen au Gymnase de la Cité, DIPC, Lausanne

Mandataires:

- Architectes MUSY et VALLOTON SA
 - Collaborateurs M. P. PALLUEL, architecte
MM.E. LAURENT et D. CAREGNATO, réalisation
 - Ingénieur civil HUNZIKER et MARMIER SA
 - Ingénieur électricien PERRIN et SPAET SA
 - Ingénieur en chauffage
et ventilation M. C. PITTET
 - Archéologue ATELIER D' ARCHEOLOGIE MEDIEVALE
- Représentation de la Section des monuments historiques et archéologie
- Archéologue cantonal M. D. WEIDMANN
 - Conservateur cantonal M. E. TEYSSEIRE





10, place de la Riponne	CH - 1014 Lausanne	Lausanne
Conception graphique :	André Bovey, SGD	Lausanne
Photos :	Henri Germond	Grandson
Impression :	Fibri-Aepli	Echandens
	Favre et Winteregg	Echandens